

*L'article 52 du Règlement*

L'accomplissement des missions de pilotage se fait au moyen de leur affectation à des pilotes employés par ou sous contrat avec l'Administration. Les pilotes montent à bord des navires, en chaloupe ou en hélicoptère pour piloter à leur arrivée sur la côte de la Colombie-Britannique et sont débarqués de la même façon. Les chaloupes et les hélicoptères sont sous le contrôle des services centraux de pilotage de Vancouver ou des bureaux satellites de Victoria et Prince Rupert. Les pilotes sont envoyés vers le lieu de leurs missions par l'intermédiaire des postes de distribution fonctionnant 24 heures sur 24 à Vancouver, Victoria et Prince Rupert. L'opération est complètement dirigée du siège social de Vancouver.

Lorsqu'un déversement important provenant d'un navire se produit, la garde côtière canadienne, en tant que chef de file, informe le pollueur qu'il lui incombe de nettoyer le polluant et contrôle l'opération. Si le pollueur n'intervient pas de façon appropriée, la garde côtière intervient alors en mobilisant de l'équipement de contre-mesures et mène les opérations de nettoyage de concert avec les ministères et organismes de soutien, comme le ministère de l'Environnement et celui des Pêches et Océans.

De plus, la garde côtière canadienne possède des réserves d'équipement pour la lutte contre la pollution dans 50 dépôts au Canada, y compris sur la côte ouest, à Vancouver, à Victoria et Prince Rupert.

Monsieur le Président, je suis d'accord avec les orateurs précédents que le gouvernement est d'accord pour dire que nous ne devons ménager aucun effort pour être en mesure d'intervenir en cas de déversement de pétrole dans les eaux canadiennes, en particulier lorsqu'il s'agit d'un déversement de pétroliers. La garde côtière a en tout 16 000 pieds d'estacade océanique et 150 000 pieds d'estacade de retenue dans des divers dépôts, dont 1 400 pieds d'estacade océanique et 52 000 pieds de retenue se trouvent déjà en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, un outillage complet de déchargement d'urgence des pétroliers est conservé à Victoria, et 10 autres systèmes de pompage se trouvent dans les dépôts de la garde côtière en Colombie-Britannique. Et, ce qui est peut-être encore plus important, monsieur le Président, on dispose de quelque 24 unités pour la récupération du pétrole en surface. Ajoutons 17 bateaux, barges et embarcations spéciales pour l'intervention maritime et diverses pièces d'équipement de soutien aussi varié que des génératrices, des compresseurs, de l'équipement radio et des camions-plateaux, qui se trouvent déjà dans les dépôts de la côte ouest de la garde côtière, et l'on peut avoir. . . Et mon collègue du ministère des Pêches et Océans a insisté tout à l'heure sur l'importance de souligner l'équipement que nous avons. Et l'on peut avoir une

idée du volume de systèmes et d'équipements disponibles.

Monsieur le Président, pour le bénéfice de tous les Canadiens, je m'empresse de préciser que cette liste ne concerne que la côte ouest. Un peu partout au Canada, la garde côtière canadienne, dans ses 50 réserves d'équipement de contre-mesures pour la lutte contre la pollution, garde quelque 35 millions de dollars d'équipement de contre-mesures, dont 166 000 pieds d'estacade de ramassage de pétrole, six équipements spéciaux de déchargement d'urgence de pétroliers, 156 systèmes de récupération de pétrole en surface, 150 petites embarcations et d'autres équipements essentiels jusqu'aux pelles et aux fourchettes à goudron.

Monsieur le Président, toute la flotte de la garde côtière y compris les navires, les hélicoptères et le personnel est prête à porter concours dans tout déversement majeur qui touche les eaux canadiennes, et beaucoup d'officiers de la garde côtière ont la formation requise pour diriger les mesures.

Monsieur le Président, nous avons toujours besoin de plus d'équipement et nous devons poursuivre nos travaux visant à perfectionner ces systèmes et ces dispositifs. Nous devons d'abord, et je partage l'avis du chef de l'Opposition, nous devons d'abord nous employer à prévenir des accidents. Le Canada jouit d'une excellente réputation dans ces domaines, mais nous devons rester vigilants.

• (2110)

[Traduction]

Je terminerai en disant que, à mon avis, nous avons démontré que le gouvernement a réagi comme il le devait à ce tragique accident et qu'il est prêt à affronter des déversements de pétrole au Canada.

Dans mes observations, j'ai insisté sur les mesures prises par le gouvernement à l'égard du déversement de pétrole de l'Alaska et sur le fait que nos systèmes de prévention sont en place. Nos dispositifs de lutte contre la pollution sont prêts dans l'éventualité peu probable où il faudrait les utiliser.

Je termine en disant que le Canada a réagi dans toute la mesure nécessaire au déversement de pétrole de Valdez.

• (2120)

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, la longueur des applaudissements sur les bancs de la majorité ne remplacera pas la substance qui fait tellement défaut dans les prétendues réponses que nous ont données les deux ministres en cause.

Le ministre des Transports (M. B. Bouchard), dans ses dernières élucubrations sur le sujet, se comportait d'ailleurs comme un apologiste d'Exxon que comme un ministre du gouvernement canadien, dont le rôle est de proté-